

Commune municipale

2607 Cortébert

CONVOCATION

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020
A 20.00 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE DE CORTEBERT

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2019
2. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois – suppression des articles 2 alinéa 3, 15 lettre e ainsi que 23 alinéa 4
3. Prendre connaissance du décompte final relatif à l'assainissement du stand de tir
4. Prendre connaissance du décompte final relatif à l'assainissement de l'éclairage public
5. Discuter et approuver le renouvellement du contrat liant la commune au « Parc régional Chasseral » pour la période 2022 à 2031
6. Budget 2021
 - a) Discuter et approuver la quotité d'impôt et la taxe immobilière
 - b) Discuter et approuver le budget 2021
7. Divers et imprévus

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné au point 2 est déposé publiquement au secrétariat communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal auprès du Préfet du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary et auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (point 2).

Les personnes qui souhaitent obtenir le budget 2021 détaillé peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.cortebert.ch).

Le Conseil municipal tient à informer la population que toutes les mesures relatives à la situation sanitaire actuelle seront prises et respectées.

Cortébert, le 13 novembre 2020

Conseil municipal